

Arrondissement d'AVALLON

Mairie de THAROISEAU 89450

14 Grande Rue

Tél. : 03.86.33.38.28

e-mail : cne.tharoiseau@wanadoo.fr



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 3 Mercredi 5 Juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet, le Conseil Municipal de la commune de Tharoiseau s'est réuni à la Mairie à 19 h.

Jean-Michel **BEAUGER**, Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers et à la validation des pouvoirs.

Présents : Hervé **LE CORRE**, Jacqueline **BLIN**, Christophe **BRUNEAU**,
Matthieu **WOILLEZ**, René **PIRES**, Jean-Michel **BEAUGER**

Secrétaire de séance : Jacqueline **BLIN** est proposée.

Sa candidature est adoptée à l'unanimité.

Le Maire vérifie que chaque conseiller a été régulièrement prévenu de cette réunion et de son ordre du jour dans les délais réglementaires. Contact mail et sms*.

Le Conseil étant au complet, la réunion peut commencer.

Le Maire demande la possibilité d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Frais scolaires de l'année **2015-2016** Saint Père

Le conseil valide cette demande et ce point sera ajouté à l'ordre du jour.

Le Maire remercie les habitants du village de leur présence.

Ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal du **13 Avril 2017**
- Frais scolaires de l'année 2015-2016 Saint Père
- **TRESORERIE** : indemnité de conseil 2016
- Personnel Technique : Instauration de l'**IAT 2017**
- SDIS : Application du jugement du TA relatif aux contributions 2016
- Décision modificative de crédit n°1 (cpte 6553 : contingent SDIS)
- **SATESE** autorisation de signer la convention
- Fabrication de panneaux d'affichage : autorisation de régler la facture
- **PLUI** : approbation du **PADD**
- Questions diverses.
- Informations du Maire

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 Avril 2017

Le Maire reprend les grandes lignes du procès-verbal en vérifiant ce qui est fait et ce qui reste à faire .

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13 Avril 2017

Frais scolaires école de Saint Père 2015 - 2016

Durant cette période 2015 – 2016,

2 enfants ont fréquenté l'école de Saint Père.

Nous devons participer au fonctionnement de l'école au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

Un dossier relatif à la gestion est à la disposition du conseil.

L'analyse de ce dossier permet en toute transparence de visualiser les coûts.

Pour la période 2015-2016 il nous est demandé :

Participation école 2015	=	906.12 €
Participation cantine 2015	=	1 123.58 €
Participation Périscolaire	=	224,15 €
Participation temps libre	=	155,19 €
Soit un total de 2 409.04 €		

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision et autorise le Maire à régler les frais scolaires au profit de la commune de Saint Père

Trésorerie, indemnité de conseil 2016

La commune doit verser chaque année une indemnité de conseil auprès du comptable du trésor.

Cette indemnité définie par arrêté ministériel représente une somme de 207,20 € et correspond à l'activité de conseil apportée par la trésorerie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette indemnité et autorise son règlement.

Personnel technique

Notre employé communal Thierry BERTHOUX utilise son propre véhicule, son propre matériel pour effectuer son travail au sein de notre commune.

Cette disponibilité et souplesse permettent à la commune d'économiser de nombreuses interventions tarifées.

Il n'est pas possible dans son contrat d'ajouter une ligne permettant de rémunérer ces services. Nous avons toutefois la possibilité de lui attribuer une prime « indemnité administrative de technicité ».

Cette possibilité nous est offerte jusqu'à fin 2017.

Le Maire propose de verser une prime de 200 € non reductible.

Chacun s'exprime.

Le montant est en adéquation avec le salaire versé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une indemnité administrative de technicité pour l'année 2017 et charge le Maire de faire le nécessaire

SDIS

Suite à un recours auprès du tribunal administratif, le mode de contribution communale est changé.

Le recours émane de la communauté d'agglomération du grand Sénonais et de la commune d'Auxerre.

La nouvelle répartition va pénaliser notre petite commune et nous allons devoir contribuer pour 461,64 € en plus.

Le Maire lit la nouvelle répartition et laisse chacun méditer sur sa clarté !

En bref, la cotisation est basée à 80 % sur la base de la cotisation précédente et 20 % sur le potentiel fiscal moyen par habitant.

La discussion est ouverte et chacun s'exprime.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne disposant de toutes manières pas d'autre choix, valide cette nouvelle dépense

Décision modificative de crédit n° 1

La conséquence de notre délibération précédente est de procéder à la modification de notre budget, cette nouvelle dépense n'avait pas été provisionnée.

Nous devons donc provisionner le compte 6553 : Contingent SDIS + 462,00€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de modifier le budget primitif et d'affecter au compte 6553 la somme de 462,00 €

SATESE

Chaque année, la SATESE (Service d'Assistance Technique aux exploitants de Station d'Épuration), organisme émanant du conseil départemental, vérifie et contrôle le fonctionnement de notre station d'épuration (Lagunage).

Cette année, la visite se déroulera vendredi 6 juillet à 9h.

Des prélèvements et un contrôle général de fonctionnement sont effectués.

Le Maire invite les conseillers intéressés à assister à cette opération et souligne l'importance du bon fonctionnement de notre station.

La rémunération de ce service est de 0,26 € par habitant pour l'année 2017

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention qui nous le 2 est organisme.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention entre la Municipalité et le Conseil Départemental

Fabrication des panneaux d'affichage

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, le Maire quitte la salle et laisse le premier adjoint présenter le point suivant.

Les élections nous ont imposé cette année une prolifération de candidats et par voie de conséquence nécessité la mise à disposition de nouveaux panneaux électoraux.

Les précédents panneaux avaient été réalisés par nos soins en achetant les matériaux

(Contreplaqué et bois). N'ayant pas le temps nécessaire pour en réaliser des nouveaux dans les délais impartis, 10 panneaux ont été réalisés dans les ateliers JM BEAUGER Décoration.

Vendus au prix coutant, (13,50 € par panneau),

Le premier adjoint informe le conseil et demande son accord pour valider cette acquisition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour le règlement de ces panneaux d'affichage.

PLUI - PADD

Le Maire présente le document de travail du PLUI. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Un lien de téléchargement de ce document a été adressé à chacun des conseillers

Une version papier peut être demandée (50 pages)

Devant l'importance du sujet et des conséquences induites pour la vie quotidienne de nos administrés, il n'est pas raisonnable de valider ou non un tel document sans en connaître parfaitement les implications.

En conséquence, le Maire demande à chaque conseiller d'étudier ce rapport, de donner son avis et propose d'organiser dès la rentrée de septembre une réunion publique qui ne traitera que de ce sujet-là.

De nombreuses réunions ont déjà été organisées par la communauté de communes sur ce thème au sein de notre territoire, mais il semble indispensable que les habitants du village soient informés.

Aucune délibération ne sera donc prise aujourd'hui.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Location des logements**

Actuellement tous les logements sont loués.

Le bail du logement n° 2 se terminera au 15 juillet.

Nous devons trouver un nouveau locataire.

- **Extincteurs**

Hervé **LE CORRE** s'est occupé de ce sujet et une proposition a été faite par la société CPFI.

La **CCAVM**, dans le cadre de la mutualisation a également réussi à négocier un contrat global.

Nous attendons d'avoir les termes exacts de la proposition pour nous prononcer.

- **Voirie**

Le dernier orage extrêmement violent a laissé de nombreuses traces de sable sur la chaussée.

Le Maire remercie Hervé **LE CORRE** et Christophe **BRUNEAU** d'avoir procédé au nettoyage.

Il serait judicieux de prévoir un accompagnement des eaux par le biais d'une canalisation ou d'un drain. Une étude va être demandée auprès d'une entreprise.

- **Lagunage**

D'importants travaux ont été réalisés au lagunage :

*Scellement de poteaux et fixation correcte du portail

*Décaissement de l'entrée et empierrement

*Renforcement des berges, obturation des cavités

*Nettoyage complet du terrain.

Les travaux ont été exécutés par l'entreprise **Rotiel**, le résultat est parfait

- **Lavoir**

Une intervention est prévue en parallèle avec un enlèvement de boues au lagunage.

Nous cherchons une solution technique adaptée.

Les poissons carnassiers vont être évacués au profit de carpes

- **Elections**

Le Maire renouvelle ses remerciements à toutes les personnes qui ont accepté de donner un peu de leur temps afin de tenir les permanences du bureau de vote.

- **Eclairage**

Certaines zones d'ombre nécessiteraient l'installation de nouveaux luminaires.

Le Maire demande des propositions concrètes afin de constituer un dossier de financement

- Déchets

Une nouvelle fois des déchets sauvages ont été déposés derrière le container à verres.

Le Maire et le premier Adjoint ont procédé à l'analyse et au conditionnement de ces déchets.

Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Le Maire demande à chacun d'effectuer une surveillance et de signaler systématiquement chaque geste d'incivilité. La Mairie déposera plainte à chaque fois et demandera que les sanctions maximum soient appliquées auprès des coupables (1500 € + inscription au casier judiciaire.)

Informations du Maire :

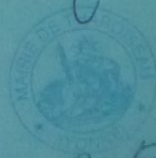
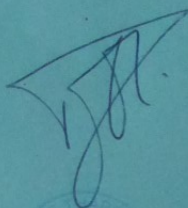
Invitation Samedi 8 juillet par la commune de **Sainte Magnance**, inauguration du **Citystade**

Invitation inauguration de tableaux dans l'Eglise d'**Asquins** le 29 Juillet

Demande d'hébergement pour 6 scouts du 18 au 19 juillet

Information du Parc du Morvan pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Le Maire clos la séance à 20 h 15 en remerciant tous les membres du Conseil Municipal de leur implication et en souhaitant de bonnes vacances à ceux qui en prennent.



Bonne lecture
et Profitez bien de l'été

